

DATE DE CONVOCATION : 16/03/2023

DATE D’AFFICHAGE : 16/03/2023

Présents : BERTHET Sandrine, , ALIOUA Yacine, GRANDCHAMP Patrick, LASSIAZ Fabienne, GIANNINA Gisèle, MURAZ-DULAURIER Gilles, CHATELAIN Eric, ARTALLE (RIMBOUD) Christelle, OMELTCHENKO Luc, CHEVRIER-GROS Sébastien, DRAGNEA Cindy

Excusé : BENEITO Christian (donne pouvoir à Patrick GRANDCHAMP), GARDET-CADET Michel (donne pouvoir à Yacine ALIOUA)

NOMBRE DE CONSEILLERS formant la majorité : 13 PRÉSENTS : 11 VOTANTS : 13
A 19h30, le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.
Christelle RIMBOUD est élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 15/2023
REPAS DES AÎNÉS – FIXATION DU TARIF DU REPAS POUR LE CONJOINT
de moins de 65 ans

Madame le Maire rappelle qu’un repas des aînés est proposé aux habitants de Tournon qui ont 65 ans et plus.

Pour les conjoints qui auraient moins de 65 ans qui souhaitent participer au repas, il convient de délibérer sur le montant du repas qui leur sera facturé.

Madame le Maire propose un montant de 35 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- ✓ **APPROUVE** le montant proposé de 35€ le repas pour le conjoint de moins de 65 ans, dans le cadre du repas des aînés organisé par la commune.

Le Maire,
Sandrine BERTHET

Le (la) secrétaire de séance

Transmis au
contrôle de légalité

le 28 MARS 2023

Publié le 28 MARS 2023



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217302975-20230324-2023_15b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2023

Publication : 28/03/2023